

Règlement d'ordre interne

à l'attention des élèves

Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

1. Organisation

1. Si je rencontre des problèmes au lycée, je peux m'adresser à différents services ou personnes, en fonction du problème rencontré :
 - Le régent de ma classe est ma personne de contact principale tout au cours de l'année.
 - Pour des problèmes personnels ou avec d'autres élèves, ainsi que pour des aides financières, l'équipe du Service Psycho-Social et d'Accompagnement Scolaires (SePAS) se tient à mon écoute (rez-de-chaussée, bloc C).
 - Si j'éprouve des difficultés dans le cadre de mon apprentissage et je nécessite d'éventuels aménagements de la matière enseignée et évaluée, je peux m'adresser à l'Equipe de Soutien pour Elèves à Besoins spécifiques ou particuliers (ESEB ; 2^e étage, bloc B).
 - Si j'ai des questions quant à mon orientation scolaire et professionnelle, je peux m'adresser à la Cellule d'Orientation (2^e étage, bloc B).
 - Pour toute question en relation avec ma situation en tant qu'élève (questions en relation avec l'horaire, demandes de casier ou de clé pour l'ascenseur, ...), je m'adresse au secrétariat des élèves (rez-de-chaussée, bloc C).
 - D'éventuels dégâts ou pannes sont à signaler à la loge du concierge (hall).

Si le service auquel je m'adresse estime que le problème nécessite l'attention de la direction, il m'adressera au secrétariat de direction pour de plus amples renseignements et pour fixer un rendez-vous avec un membre de la direction.

2. Je m'adresse aux services du lycée pendant les récréations ou en-dehors des cours et non pas pendant les cours.
3. Si je change d'adresse, j'informe immédiatement le secrétariat des élèves ainsi que mon régent.
4. S'il m'arrive un accident au lycée ou sur le chemin de l'école, je dois le signaler immédiatement au secrétariat des élèves.
5. Si au cours de l'année, je rencontre des problèmes avec un enseignant, et qu'un entretien avec l'enseignant ne résout pas le problème, je m'adresse en premier lieu à mon régent, puis au SePAS. Si aucune solution ne peut être trouvée, je m'adresse à la direction.

2. Comportement

1. Je suis poli et je me comporte bien à l'intérieur et à l'extérieur du lycée. Je montre du respect pour tous les membres du personnel et pour les autres élèves.
2. Je m'habille de façon correcte : mes vêtements couvrent les sous-vêtements et j'évite des vêtements ou accessoires portant des inscriptions racistes, sexistes, homophobes ou promouvant des drogues. Par courtoisie, j'enlève ma casquette (ou mon bonnet, mon béret, etc.) en entrant dans le bâtiment.
3. Je circule calmement dans les couloirs et dans les escaliers pour éviter tout désordre. J'écoute les remarques des surveillants. Je ne joue pas à des jeux dangereux ou brutaux. Je ne lance jamais rien sur personne (pierres, boules de neige, etc.). Par mesure de sécurité, je ne porte pas d'écouteurs dans les couloirs et les escaliers.

4. Pendant les récréations je me rends dans le préau ou dans la cour (la cour de l'aile technique est réservée aux élèves des classes supérieures). Par mesure de sécurité, les couloirs et les cages d'escaliers doivent rester dégagés pendant les récréations et la pause de midi.
5. Je ne fume ni à l'intérieur du bâtiment ni sur le terrain du lycée.
6. Je ne mange ni ne bois en classe. Je ne mâche pas de chewing-gum à l'intérieur de mon lycée. Par périodes de fortes chaleurs, je peux exceptionnellement boire de l'eau dans la salle de classe, sur autorisation de mon enseignant.
7. Je respecte la propreté des lieux et je jette les restes de nourriture et les ordures dans les poubelles. Je respecte le tri des déchets.
8. Si jamais je me présente au lycée après avoir pris de la drogue ou bu de l'alcool, je suis immédiatement retiré de la classe. La direction en informe mes parents ou la personne qui est responsable de moi.
9. Si j'apporte des objets qui peuvent déranger l'ordre scolaire de mon lycée, ceux-ci peuvent être confisqués.
10. **J'éteins et dépose mon téléphone portable ainsi que tout autre appareil mobile qui peut avoir une connexion à l'internet (« smart watch », etc.) dans les emplacements y prévus (pochettes, boîte, casier) avant le début du cours. Si je ne change pas de salle lors d'un inter-cours de 5 minutes, je laisse ces appareils éteints et dans l'emplacement y prévu. Les tablettes numériques et laptops utilisés dans le cadre des classes mobiles et connectées ne sont pas visés par cette disposition.**
11. **Je n'utilise les appareils électroniques qu'avec l'autorisation expresse de mon enseignant.**
12. Je ne détruis, ne dégrade ni ne vole du matériel appartenant à l'école ou à d'autres personnes. Attention : Le lycée n'est pas responsable au cas où un objet personnel serait volé ou abîmé.

3. Devoirs en classe

1. Je suis toujours présent lors d'un devoir en classe. J'obtiens la note 01 si je ne peux pas présenter d'excuse valable pour ne pas avoir participé au devoir en classe ou pour ne pas avoir remis à temps un devoir que je devais préparer chez moi.
2. Si je triche ou essaye de tricher pendant un devoir en classe, mon professeur peut décider de me donner 0 sur une partie du devoir ou 01 point sur le devoir entier.
3. Si je suis absent le jour qui précède le devoir en classe, en principe je ne participe pas au devoir en classe. J'ai le droit de composer uniquement si j'ai des motifs valables et si mon enseignant m'y autorise.
4. **Si je me fais attraper avec ma « smart watch » ou mon GSM, je peux être sanctionné pour tricherie.**

4. Absences

1. Je fréquente régulièrement les cours et je participe à toute autre activité organisée par l'école.
2. J'arrive au lycée à temps et je me rends dans ma salle de classe pour que les cours puissent commencer à l'heure prévue. Si j'arrive en retard en début de journée, je me présente d'abord au secrétariat, puis je vais dans ma salle de classe. Des retards répétés ou prolongés (≥20') peuvent être comptés comme absences non-excuses.
3. Si je ne me sens pas bien ou si je suis obligé de quitter le lycée pour une autre raison importante, j'avertis le secrétariat qui informe mes parents.
4. Pendant les cours, les récréations et les intervalles entre les leçons, je ne quitte pas le terrain du lycée sans autorisation du directeur ou d'un de mes professeurs.
5. Si je suis malade ou si je ne peux pas aller à l'école pour une autre raison importante, mes parents ou la personne qui est responsable de moi doivent informer mon régent le jour même de l'absence. Le régent doit recevoir une excuse pour expliquer les raisons de mon absence au plus tard le 4^e jour depuis le début de l'absence. Un certificat médical est obligatoire si mon absence à l'école dépasse trois jours.
6. Si j'ai un rendez-vous médical ou un autre rendez-vous important, j'en informe mon régent à l'avance et je remets une excuse (en principe un certificat de présence établi par le médecin) par après.
7. Le directeur ou le régent peuvent demander un certificat médical chaque fois qu'ils le jugent nécessaire, donc même si l'absence est de moins de 3 jours.

8. Si je veux participer à un évènement familial important, une fête religieuse ou un autre évènement important et prévisible, je dois demander l'accord au plus tard 3 jours ouvrés avant le jour de l'absence. Si l'absence dépasse 1 journée, mes parents ou la personne qui est responsable de moi doivent adresser une demande motivée au directeur et la remettre dans les délais au secrétariat des élèves.
9. Si je suis souvent absent de l'école sans raison valable, je risque d'être renvoyé définitivement du lycée. Ceci est notamment le cas si mes absences dépassent 60 leçons (pour les classes à temps plein) ou 30 leçons (pour les classes concomitantes).
10. Pour des raisons d'organisation, les cours pourront chômer avant le début officiel des vacances. Même après le dernier jour de classe, des retenues, des rattrapages de devoirs en classe ou encore la remise du bulletin ou des fiches d'inscription, pourront avoir lieu. J'en tiens compte lors de la réservation de séjours à l'étranger.

5. Sanctions

1. Si je ne respecte pas les consignes de ce règlement, je serai sanctionné par des mesures éducatives (punition, rattrapage forcé, retenue, exclusion temporaire des cours, ...).
2. Certaines infractions sont considérées comme très graves et peuvent être sanctionnées par la mesure disciplinaire du renvoi définitif du lycée. Il s'agit notamment des faits suivants, énumérés à l'article 43 de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées :
 1. les voies de fait, l'incitation à la violence, la menace et les actes de violence commis à l'égard d'un membre de la communauté scolaire ;
 2. l'insulte grave ;
 3. l'enregistrement ou la diffusion de scènes de violence ou d'humiliation concernant les personnes de la communauté scolaire ;
 4. l'atteinte aux bonnes mœurs ;
 5. le port d'armes ;
 6. les incitations et agissements discriminatoires, de nature xénophobe ou envers l'appartenance ethnique, le sexe ou l'identité du genre, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion ;
 7. le harcèlement moral ou sexuel ;
 8. la dégradation ou la destruction de propriétés au détriment soit de l'Etat, soit de particuliers ;
 9. le vol dans l'enceinte du lycée ou lors d'un déplacement scolaire ou d'une activité périscolaire ;
 10. le faux en écriture, la falsification de documents ;
 11. le refus d'observer les mesures de sécurité ;
 12. le déclenchement d'une fausse alerte ou l'annonce d'un danger inexistant avec l'intention de déclencher une fausse alerte ;
 13. la présence répétée au lycée en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants prohibés ;
 14. la détention ou la consommation ou le trafic, dans l'enceinte du lycée, de stupéfiants prohibés ;
 15. l'absence injustifiée des cours durant plus de soixante leçons au cours d'une même année scolaire ou plus de trente leçons pour les élèves des classes concomitantes ;
 16. trois exclusions, pendant une même année scolaire, de tous les cours pour chaque fois au moins une journée.

Quelques comportements à adopter ou à éviter en résumé



Excuse

Élève mineur

A l'attention de
Monsieur le Directeur
du Lycée Guillaume Kroll
B.P. 292
L-4002 Esch-sur-Alzette

Date : _____

Ceci est un modèle d'excuse.
L'excuse doit être entièrement rédigée
et est à remettre au régent ou au
secrétariat des élèves.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de

mon fils / ma fille _____ de la classe _____
(Nom et prénom) (Dénomination exacte)

du _____ au _____

Ou : _____

pendant la journée du _____

pour cause de (merci de préciser la raison de l'absence)

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature du REPRÉSENTANT LÉgal _____ Signature du PATRON et tampon de l'entreprise
de l'élève (uniquement pour les élèves des classes
concomitantes)

Excuse

Élève majeur

A l'attention de
Monsieur le Directeur
du Lycée Guillaume Kroll
B.P. 292
L-4002 Esch-sur-Alzette

Date : _____

Ceci est un modèle d'excuse.
L'excuse doit être entièrement rédigée
et est à remettre au régent ou au
secrétariat des élèves.

Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e) _____ élève de la classe _____
(Nom et prénom)

vous prie de bien vouloir excuser mon absence

du _____ au _____

Ou : _____

pendant la journée du _____

pour cause de (merci de préciser la raison de l'absence)

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature de l'élève majeur _____ Signature du PATRON et tampon de l'entreprise
(uniquement pour les élèves des classes
concomitantes)